

et des solutions raisonnables ont pu être proposées. Je tiens à féliciter très chaleureusement, non seulement le général McNaughton, MM. Lucien Dansereau et Donald Stephens, et les commissaires canadiens, mais aussi leurs distingués collègues américains, MM. Eugene Weber et Francis Adams. Tous ces messieurs ont consacré un temps infini à la solution de problèmes qui, sans eux, auraient subsisté et auraient sérieusement compromis les bonnes relations qui existent entre les États-Unis et notre pays. La Commission, qui est un organisme quasi-judiciaire chargé de soumettre des recommandations et d'établir des faits, a aidé beaucoup plus que la plupart des Canadiens et des Américains ne le croient, à régler de sérieux problèmes se rapportant aux cours d'eau et qui ont existé entre nos deux pays.

Les problèmes des Grands lacs et ceux du fleuve Saint-Laurent sont très nombreux. Les Grands lacs constituent un si grand réservoir que le débit ne varie pas de façon aussi excessive que sur le littoral de l'Ouest, par exemple. Quoi qu'il en soit, la densité de la population et le haut degré d'industrialisation des régions qui bordent les Grands lacs rendent impérieuse l'utilisation de l'eau disponible, afin de satisfaire aux exigences en matière d'approvisionnement d'eau, de navigation, d'énergie hydraulique, de pêcheries, d'agriculture, ainsi que pour les divertissements et les plages. Le spectacle merveilleux des chutes Niagara doit être conservé pour les générations futures et des mesures spéciales ont été prises au point de vue hydraulique.

La vallée de la rivière Saint-Jean est un autre exemple des problèmes que suscitent les demandes pressantes d'énergie, de transport à bon marché et de moyens de divertissements. C'est en tenant compte des fins multiples auxquelles ce bassin est utilisé que les gouvernements fédéral et provinciaux ont établi, en mars 1959, la Commission de la rivière Saint-Jean. Le gouvernement fédéral et celui du Nouveau-Brunswick font en ce moment une enquête pour établir comment la production de l'énergie pourrait être modifiée aujourd'hui et plus tard par l'établissement de réservoirs dans le cours supérieur de la rivière Saint-Jean et dans ses tributaires. Nous espérons que nous aurons un rapport à ce sujet vers la fin de juin 1960. Grâce à cette collaboration avec une province, nous sommes confiants que les problèmes hydrauliques pourront être étudiés et réglés.

Pendant la demi-heure qui vient de s'écouler, monsieur le président, je n'ai pu faire que souligner quelques aspects complexes du problème hydraulique, sa répercussion non seulement sur les provinces, mais sur toutes les régions du Canada, et indiquer quelques-uns des problèmes qui en découlent.

J'espère, monsieur le président, que votre Comité étudiera tous les angles du problème hydraulique au Canada. Je veux ajouter que des solutions qu'on trouvera en collaboration dépendront le bien-être futur de notre pays.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup.

M. AIKEN: Je veux aussi remercier le ministre de son exposé. Je me demande s'il pourrait s'étendre sur le partage des responsabilités entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral à ce propos. Je suis certain que cette question reviendra de temps à autre sur le tapis, à mesure que nous avancerons dans notre travail. Par exemple, je songeais au bassin du Fraser qui est entièrement dans une province. Je me demande donc si le ministre pourrait donner plus de détails là-dessus, afin que tout soit plus clair dans notre esprit.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): La dernière clause conditionnelle, si elle est claire, fait saisir le point bien mieux que tout ce que je pourrais dire. Nous nous sommes récemment tant arrêtés à cette question des ressources hydrauliques et leur exploitation que le point de vue constitutionnel ne ressort pas d'une façon bien claire.